

# COMMUNE DE PENTHALAZ



## PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2021-48 relatif à la réfection de la rue de l'Ancienne-Poste

Madame la Présidente,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

### OBJET DU PREAVIS

La Municipalité soumet le présent préavis concernant la demande de crédit de réalisation pour la réfection complète de la rue de l'Ancienne-Poste.

Le projet comprendra notamment :

- La mise en séparatif d'eaux claires et d'eaux usées ;
- Le remplacement du réseau d'eau potable ;
- Le changement des mâts d'éclairage public ;
- La réfection complète de la chaussée.

### PREAMBULE

La conduite d'eau potable en fonte, datant des années 1920-1930, d'un diamètre 80 mm, a eu 5 ruptures depuis 16 ans, dont 3 ces dernières années. Le diamètre de la conduite actuelle n'est pas suffisant selon le PDDE (Plan directeur d'eau potable) et devrait donc être adapté.

La rue de l'Ancienne-Poste est encore en système unitaire, à savoir que les eaux claires et les eaux usées sont mélangées dans un même tuyau pour être acheminées à la station d'épuration. En ciment et d'un diamètre de 200 mm, ce tuyau est peu profond et dans un état très moyen, selon les inspections caméra conduites par l'entreprise Liaudet Pial SA, et son diamètre est insuffisant selon le PGEE (Plan général d'évacuation des eaux).

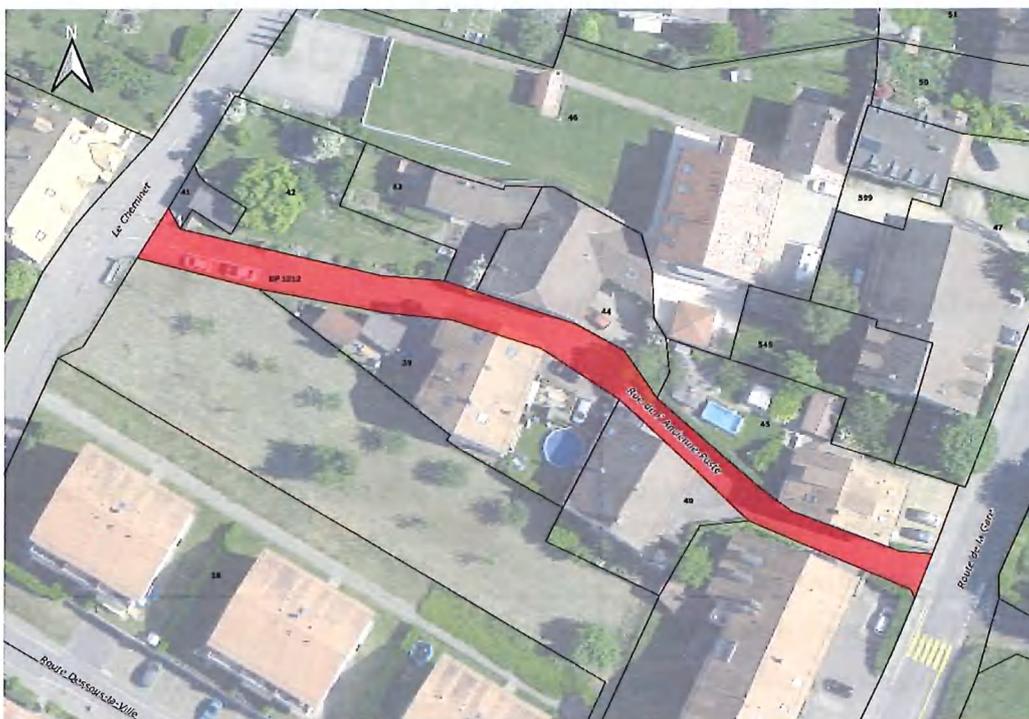
Pour l'éclairage public, il existe un seul luminaire qui est en façade d'un bâtiment. L'éclairage est insuffisant puisqu'il se trouve au milieu de la rue.

La chaussée en elle-même n'est pas en bon état. La Municipalité a mandaté la société Infralab SA afin d'exécuter une campagne de carottages du revêtement bitumineux existant. L'épaisseur du revêtement actuel n'est pas constante et son état est défectueux. De plus, son épaisseur n'est pas suffisante selon les normes actuelles.

La Municipalité de Penthaz a donc mandaté le bureau RLJ ingénieurs conseils SA afin d'étudier le remplacement de la conduite d'eau potable, la mise en séparatif des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées, la mise aux normes de l'éclairage public ainsi que la réfection complète de la chaussée.

## SITUATION

La réfection se porte sur l'entier de la rue de l'Ancienne-Poste, à savoir :



## OBJECTIFS ET PRINCIPES DU PROJET

Le projet comprend notamment les principes d'intervention suivants :

- Mise en conformité du réseau d'eau claires et d'eaux usées par la mise en séparatif des collecteurs. Suppression du tuyau en ciment d'un diamètre de 200 mm et pose de deux tuyaux en PP (polypropylène) de 250 mm.
- Remplacement de l'ancienne conduite en fonte d'un diamètre de 80 mm par une nouvelle conduite en PE 100 (polyéthylène) de diam. 180/158.6.
- Pose de 2 nouvelles bornes hydrantes pour assurer la défense incendie dans le secteur.
- Remplacement de l'éclairage public existant (2 mâts et 1 en façade) par la pose de 4 nouveaux candélabres de type Calla LED 27W.
- Réfection totale de la chaussée par la pose d'un nouvel enrobé bitumineux ACT 22N de 8 cm d'épaisseur et d'un tapis (couche de roulement) AC 11N de 4 cm. En effet, du fait de la largeur de la fouille conjuguée à l'étroitesse de la rue, il a été décidé que la chaussée serait réfectionnée dans son entier.

Une séance a été organisée avec les propriétaires du mur de soutènement de la parcelle n° 45 (propriété d'Isabelle et Claude PRIVET) afin de connaître leur intention de réfection compte tenu que le mur penche en direction du domaine public. Il en ressort qu'aucune réfection n'est prévue actuellement. Dans la soumission de génie civil, il a donc été prévu un étayage de protection de ce mur pendant l'exécution de la fouille en parallèle de celui-ci. Un contrôle de l'inclinaison avant et après les travaux par le géomètre est également prévu dans le préavis.

Une assurance spécifique pour ces travaux, couvrant les éventuels dommages qui pourraient subvenir au mur de soutènement de la parcelle n° 45 ainsi que tous les dommages engendrés par les vibrations du chantier, sera établie.

Il est également prévu de mandater un bureau externe, spécialisé dans les constats d'ouvrages avant-travaux, afin de relever précisément l'état des différentes parties d'ouvrages. Le montant de celui-ci est prévu dans le préavis.

## DEVELOPPEMENT DURABLE

Le remplacement de l'éclairage public existant par des luminaires à LED devrait permettre de diviser par deux la consommation d'énergie actuelle.

La modification du réseau d'eaux claires et d'eaux usées permettra de réduire l'apport et le traitement des eaux à la station d'épuration.

## COÛT DES TRAVAUX

Ces coûts sont basés sur les retours d'un appel d'offre public, de prix et d'expérience.

A noter qu'un montant a été ajouté pour une éventuelle augmentation du prix du pétrole pour les matériaux (PE, PP et enrobés). En effet, depuis le début de la crise sanitaire, les prix ont sensiblement augmenté.

Réfection de la rue de l'Ancienne-Poste	
Travaux de génie civil	CHF 392'700.00
Eclairage public	CHF 16'150.00
Sanitaire	CHF 60'100.00
Marquage et signalisation	CHF 1'920.00
Frais divers	CHF 1'500.00
Assurance chantier	CHF 2'700.00
Eventuelle augmentation du prix du pétrole	CHF 14'000.00
Divers et imprévus ~10 %	CHF 47'375.00
<b>Total hors taxes des travaux</b>	<b>CHF 536'445.00</b>
<b>Honoraires ingénieurs civils, géomètre</b>	<b>CHF 63'460.00</b>
<b>Total hors taxes des travaux avec honoraires</b>	<b>CHF 599'905.00</b>
<b>TVA 7.7%</b>	<b>CHF 46'165.00</b>
<b>Mandat d'étude (compte d'attente 9.170.11)</b>	<b>CHF 25'000.00</b>
<b>Total TTC des travaux avec honoraires</b>	<b>CHF 671'070.00</b>
<b>Total TTC des travaux avec honoraires (arrondi)</b>	<b>CHF 672'000.00</b>
<b>Estimation des subventions Cantonales</b>	<b>CHF 11'000.00</b>

## **FINANCEMENT, CHARGES BUDGÉTAIRES ANNUELLES ET AMORTISSEMENT COMPTABLE**

Nous vous proposons de financer cet investissement par la trésorerie courante.

Au niveau de l'entretien courant, il n'y aura aucune charge supplémentaire annuelle.

Concernant l'amortissement, nous vous proposons :

Prélèvement sur le fonds affecté - eaux (9.280.810) : CHF 123'050.-

Pour le solde, soit CHF 504'000.- (travaux totaux moins le prélèvement sur le fonds, la récupération de la TVA et les subventions), nous vous proposons de l'amortir sur 20 ans, à raison de CHF 25'200.- par année.

## CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous invitons, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### Le Conseil communal de Penthaz,

après avoir pris connaissance du préavis municipal N° 2021-48, ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### décide

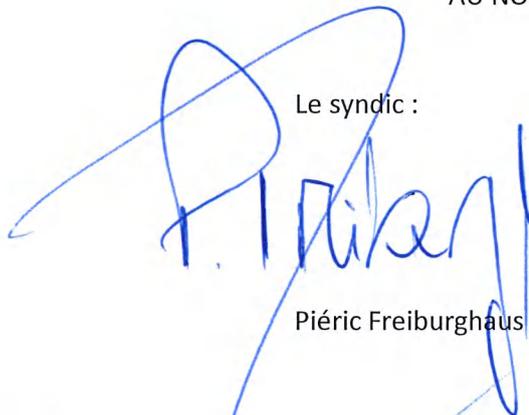
1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection de la rue de l'Ancienne-Poste ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit total de CHF 672'000.- TTC au maximum ;
3. de financer les travaux par la trésorerie courante ;
4. d'amortir le montant des travaux de la manière suivante ;
  - a. prélèvement sur le fonds affecté eaux (9.280.810) : CHF 123'050.-
  - b. d'amortir le solde net en 20 ans à raison de CHF 25'200.- par année au maximum ;
5. d'octroyer à la Municipalité tous les pouvoirs pour plaider, signer toute convention, transiger, comparaître devant toute instance, dans le cadre de l'application ou de tout litige consécutif à l'adoption de la réfection de la rue de l'Ancienne-Poste ;

Nous vous remercions de la prise en considération de notre préavis et nous vous présentons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Adopté en séance de Municipalité du 10 mai 2021.

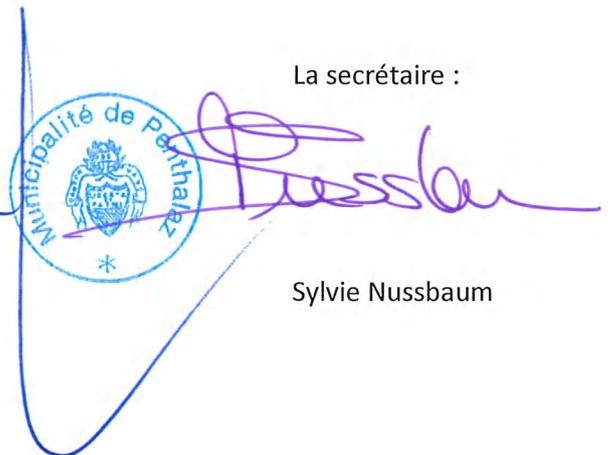
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :



Piéric Freiburghaus

La secrétaire :



Sylvie Nussbaum



**Municipal responsable :**  
M. Pierre-André Ischi

